

continuation des achats faits au nom d'organismes civils. Il s'y ajoutera un certain nombre d'autres fonctions très importantes. En ce qui concerne les approvisionnements, ce ministère reprendra à son compte la plus grande partie des constructions navales qui incombaient jusqu'ici au ministère des Transports. De cette façon, nous assumerons la plupart des fonctions que ce dernier assumait pour lui-même en matière de projets, d'acquisitions, d'établissement de contrats et, d'une manière générale, tout ce qui concerne la bonne fin des projets de construction navale destinés à pourvoir aux besoins du ministère des Transports.

On a l'intention aussi d'élargir les responsabilités qui incombaient jusqu'à maintenant au ministère de la Production de défense relativement à l'Imprimeur de la reine et au Bureau des impressions du gouvernement.

Quant à la Direction des services du nouveau ministère, les crédits sont présentés de manière à permettre aux députés de traiter plus ou moins simultanément des fonctions relatives aux approvisionnements et aux services. Le contrôleur du Trésor qui, jusqu'à maintenant, relevait du ministère des Finances sera désormais l'élément central du nouveau ministère. On le sait, le contrôleur du Trésor a d'importantes et multiples responsabilités. L'un d'elles, bien entendu, si on la réduit à sa plus simple expression, est celle de la comptabilité du gouvernement canadien. Le contrôleur du Trésor a la charge de divers autres services et, dans un instant, je traiterai de certains d'entre eux et de nos projets concernant leur élargissement.

Mon nouveau ministère se chargera en deuxième lieu du Service central de l'informatique. Il assumera également la responsabilité des services de gestion et de consultation. J'aimerais, avec la permission des députés, exposer brièvement certains de nos projets et les responsabilités précises auxquelles ils vont donner lieu.

Le Service central de l'informatique est le miroir de l'évolution rapide non seulement au gouvernement, mais aussi dans l'industrie, où se multiplient les ordinateurs et le matériel de traitement des données. L'établissement de ce service nous permettrait de faire un usage optimal des nouvelles techniques. Nous ne nous proposons pas, et je tiens à insister sur ce point, de créer un organisme unique qui se chargerait du traitement de l'information pour le compte de tous les départements. Il

restera des responsabilités précises et des travaux précis que chaque organisme officiel continuera de prendre sur lui, mais nous visons, tout compte fait, à établir un nouveau service central de l'informatique qui se tiendra à la disposition de tous les ministères. De plus, le service sera muni d'experts en informatique et tous les ministères pourront avoir recours à leurs services et profiter de leur expérience et de leur savoir.

Le bureau des services consultatifs en gestion joue également un rôle des plus importants dans la structure ministérielle. On y aura, je pense, de plus en plus recours désormais. La fonction de ce bureau consistera essentiellement à assurer à tout ministère, ou organisme du gouvernement, des experts-conseils pour examiner les méthodes au sein d'un ministère donné, analyser les moyens employés et faire les recommandations voulues ou fournir l'aide nécessaire afin d'assurer à ces ministères un fonctionnement plus efficace.

Le ministère a déjà à son crédit des réalisations remarquables depuis un an. Une soixantaine d'études y ont été effectuées sur la demande de certains ministères, études dont les résultats ont été, dans l'ensemble, très fructueux, en ce qu'elles ont permis d'améliorer le fonctionnement des ministères et organismes intéressés.

J'aimerais revenir un moment aux responsabilités de la Direction de l'approvisionnement et des services, dont j'ai énuméré les fonctions, en ce qui concerne l'approvisionnement. Nous avons un certain nombre de projets spéciaux pour l'année en cours dont la plupart figurent, je crois, dans les prévisions budgétaires. Toutefois, j'aimerais particulièrement signaler aux députés un ou deux de ces projets, car il s'agit des principaux domaines qui relèvent maintenant de nous en ce qui concerne la production de défense. Par exemple, il y a un programme de construction de l'avion CF-5 qui est exécuté surtout à Montréal, mais qui profite également à d'autres régions. En vertu de ce programme, nous sommes l'organisme responsable pour le contrat aux termes duquel on doit construire 115 des ces avions CF-5. Les mêmes installations servent également à la construction d'appareils du même modèle, mais pas nécessairement de la même grandeur, commandés par le gouvernement des Pays-Bas. On exécute ces deux projets simultanément. J'ai mentionné la commande des Pays-Bas surtout pour montrer le genre de coopération interna-